

41 CONNÉTABLE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 bis Rue de la Treille - 60270 GOUVIEUX
939 766 127 RCS COMPIEGNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 16 FÉVRIER 2026

Extrait des résolutions relatives au changement de la Présidente

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement de la Présidente démissionnaire

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société RV HOLDING de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

- La Société IMMONOR,
Société par actions simplifiée au capital de 15 000,00 euros,
Dont le siège social se situe 5 Allée de Tourny – 33000 BORDEAUX,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 438 991 028,
Représentée par Monsieur Frédéric DEVILLAIRE en qualité de Président,

La Société IMMONOR démissionne par conséquent de son mandat de Directrice Générale à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Frédéric DEVILLAIRE, au nom de la Société IMMONOR qu'il représente, accepte les fonctions de Présidente et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au
Registre du commerce et des sociétés

L'Assemblée Générale décide, conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce, de reprendre au compte de la Société tous les actes et engagements souscrits en son nom par les fondateurs préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, tels qu'ils figurent dans l'état annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Société IMMONOR

Représentée par Monsieur Frédéric
DEVILLAIRE
Présidente